

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAP GEMINI

(Eurolist)

Par courrier du 21 février 2008, les sociétés FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) et FIL Limited (FIL) (1) (PO Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes), agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 14 mai 2007, par suite d'une acquisition d'actions CAP GEMINI, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 7 333 460 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Par ailleurs, FMR LLC et FIL précisent qu'en vertu des contrats entre les sociétés de gestion et les administrateurs, ou les fidéicommissaires des fonds, les sociétés de gestion ont le pouvoir de prendre des décisions en matière d'acquisition et de cession des actions pour le compte desdits fonds et quelquefois des décisions concernant les droits de vote attachés aux actions détenues par ces derniers.

Chacun des portefeuilles détenus par les fonds ayant un objectif d'investissement différent, les décisions d'investissement concernant ceux-ci se prennent indépendamment et dans les intérêts des fonds gérés.

(1) Anciennement dénommée Fidelity International Limited.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 144 401 291 actions représentant autant de droits de vote.